PROCES-VERBAL DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le onze du mois de décembre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le cinq décembre deux mille quatorze, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

PRESENTS: M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, Mme HAMA, M. JULIE, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoints au Maire.

Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, M. VILTART, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme GONCALVES, M. VAZ, Mme SURENDIRAN, M. RAMOS, Mme BUFFET, M. BRAMY, Mme DELMAS, Mme TANSERI, M. GAY, Conseillers Municipaux.

EXCUSES: M. GALIOTTO, Adjoint au Maire, procuration à M. JULIE,

M. KAMATE, Adjoint au Maire, procuration à M. DRINE,

M. PERRIER, Conseiller municipal, procuration à Mme PEPE,

Mme ROUSSIERE, Conseillère Municipale, procuration à Mme KHALI,

Mme GOURSONNET, Conseillère Municipale, procuration à M. RANQUET, Mme CAN, Conseillère Municipale, procuration à Mme CERRIGONE,

Mme HAMIDI, Conseillère Municipale, procuration à M. BOUMEDJANE,

M. CARRE, Conseiller municipal, procuration à M. VAZ,

Mme SEGURA, Conseillère Municipale, procuration à Mme BOUR,

M. SOUBEN, Conseiller municipal, procuration à Mme DELMAS,

M. BARRES, Conseiller municipal, procuration à Mme TANSERI,

M. MIGNOT, Conseiller municipal, procuration à Mme BUFFET,

Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale, procuration à M. BRAMY,

Mme MEKDEM, Conseillère Municipale, procuration à M. GAY.

ABSENT: M. AMRANE, Conseiller municipal.

ASSISTAIT A LA SEANCE : Mme GUENOT Emmanuelle, Directrice Générale Adjointe des Services.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme GONCALVES ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs, je vous propose de débuter ce douzième et dernier Conseil Municipal de l'année 2014.

(M. le Maire énonce la liste des procurations.)

Vous trouverez sur vos tables un certain nombre de mémoires, dont je vous explique l'origine. Nous avons modifié une date du calendrier des Conseils Municipaux à venir : du 29 janvier nous sommes passés au 22 janvier pour le premier Conseil Municipal de l'année 2015.

Sur le mémoire, en remplacement du Dr Amrane, l'Administration avait oublié le Conseil d'administration de l'Hôpital Ballanger, donc cela a été rajouté. Sur l'acquisition de la parcelle Jeanne Fontaine, il y avait une erreur dans le chiffre, infime, mais qu'il valait mieux rectifier. C'est la même chose pour la prolongation de la délégation de service public pour les marchés forains. Nous avons préféré vous donner toutes les indications, même si c'est au dernier moment, et rectifier le tir.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il est donc procédé à la nomination d'un secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; Mme Claudia GONCALVES ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Les clameurs que nous entendons de la salle des réceptions proviennent de la remise des diplômes du Brevet des Collèges aux élèves du Collège Cotton.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Avez-vous des commentaires ? Mme DELMAS.

MME ANNE-MARIE DELMAS:

M. SOUBEN, dont je porte la procuration, vous informe qu'il n'a toujours pas reçu la réponse à son courrier du 30 juillet alors que dans les PV des Conseils Municipaux du 13 et du 26 novembre, vous vous engagiez à ce que cette réponse lui soit envoyée dès le lendemain. Je réitère en son nom la demande d'une réponse écrite à ce courrier et je profite de ce temps de parole pour vous demander officiellement en cette instance l'application de l'article L.2121-27 qui stipule que dans les communes de plus de 3 500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer, sans frais, du prêt d'un local commun. J'en fais donc aujourd'hui la demande.

Avez-vous un commentaire sur le compte rendu du Conseil Municipal ? C'était ma question.

MME ANNE-MARIE DELMAS:

Le commentaire porte sur le fait qu'il est mentionné qu'un courrier sera envoyé à M. SOUBEN et qu'il ne l'a pas été.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

C'est noté. L'attribution de la salle est un droit, donc il n'y a aucune raison que vous n'ayez pas une salle pour l'opposition municipale, il n'y a pas de souci.

Y a-t-il des commentaires ? M. GAY.

M. FABIEN GAY:

Quand?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Dès que vous le demanderez.

M. FABIEN GAY:

Je vous rappelle que M. Didier MIGNOT en a fait la demande pratiquement le lendemain de votre élection. Nous avons reçu un courrier disant « non ».

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Non, ce n'est pas possible.

M. FABIEN GAY:

Nous sommes contents d'apprendre ce soir que nous aurons un local à disposition. Nous vous ferons parvenir le courrier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous vous donnerons d'ailleurs la salle que vous nous aviez attribuée lors du précédent mandat, vous verrez comme vous serez contents de sa qualité.

M. FABIEN GAY:

Si vous n'avez pas fait respecter votre droit, c'est votre problème. Nous en faisons la demande.

Nous avons fait respecter notre droit, simplement je vous confirme que vous aurez la même salle que celle que vous nous aviez attribuée quand nous étions dans l'opposition. Je ne fais pas d'autre commentaire.

Y a-t-il un commentaire sur le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 novembre ? Non.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 13 novembre 2014.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal? Non.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 novembre 2014.

DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
327	23.10.14	Contrat de réalisation des prestations artistique.
328	24.10.14	Régie de recettes destinée à l'encaissement des participations familiales au fonctionnement du Multi Accueil Robert Frégossy. Elargissement des modes de perception des encaisses.

329	24.10.14	Régie de recettes destinée à l'encaissement des participations familiales au fonctionnement du Multi Accueil des Tilleuls. Elargissement des modes de perception des encaisses.	
330	24.10.14	Régie de recettes destinée à l'encaissement des participations familiales au fonctionnement du Multi Accueil Ethel et Julius Rosenberg. Elargissement des modes de perception des encaisses.	
331	24.10.14	Régie de recettes destinée à l'encaissement des participations familiales au fonctionnement du Multi Accueil FA MI SOL. Elargissement des modes de perception des encaisses.	
332	29.10.14	Convention de mise à disposition d'un terrain au profit de la société SPIE Ile de France Nord-Ouest.	
333	03.11.14	Conventions de mise à disposition de logements à titre précaire et révocable.	
357	14.11.14	Marché passé en procédure adaptée concernant l'organisation d'un marché de noël - Année 2014.	
358	19.11.14	Régie de recettes des droits de voirie et de stationnement. Elargissement du cadre des encaissements des recettes.	
359	20.11.14	Contrat de réalisation de prestation artistique.	
360	25.11.14	Avenant n°1 à la Police Protection Juridique n°OR.200.970.E	

1. ELECTION DU 7^{EME} ADJOINT AU MAIRE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

En remplacement de M. AMRANE, notre adjoint à la Santé, nous proposons la candidature de M. Jacky VILTART, qui travaille dans le domaine de la Santé. Une fois que nous aurons procédé au vote, nous procéderons au remplacement de M. AMRANE dans les différentes commissions et les différents conseils d'administration.

(Il est procédé au vote à bulletin secret).

Le Conseil Municipal,

➤ PROCEDE à l'élection du 7^{ème} Adjoint au Maire, au scrutin secret à la majorité absolue, comme suit :

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Jacky VILTART.
- ➤ PROCLAME élu M. Jacky VILTART, 7^{ème} Adjoint au Maire.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Bravo, Jacky VILTART.

2. REMPLACEMENT DE M. AMRANE EN QUALITE DE REPRESENTANT DE LA VILLE AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous allons voter pour les personnes qui vont remplacer M. AMRANE dans les différents établissements, dans les Conseils d'administration et Conseils d'école. Je propose à l'opposition que l'on fasse le vote à main levée pour gagner du temps. Tout le monde est-il d'accord ? Oui.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs, au scrutin à mains levées, conformément au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal,

➤ PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein d'organismes extérieurs, au scrutin majoritaire, comme suit :

Conseil de l'école maternelle Anne Franck:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Jacky VILTART.
- ➤ PROCLAME élu M. Jacky VILTART pour siéger au Conseil d'Ecole de l'école maternelle Anne Franck.

Conseil d'administration de la Maison de retraite Gaston Monmousseau :

Votants : 44 Blancs et nuls : 11 Exprimés : 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Jacky VILTART.
- ➤ PROCLAME élu M. Jacky VILTART pour siéger au Conseil d'administration de la Maison de retraite Gaston Monmousseau.

Conseil d'administration de l'Institut Médico-Educatif Jean-Marc Itard :

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Jacky VILTART.
- ➤ PROCLAME élu M. Jacky VILTART pour siéger au Conseil d'administration de l'Institut Médico-Educatif Jean-Marc Itard.

Conseil d'administration de l'association Maison des Tilleuls :

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 33 voix Mme Christine COMAYRAS.
- ➤ PROCLAME élue Mme Christine COMAYRAS pour siéger au Conseil d'administration de l'association Maison des Tilleuls.

Conseil d'administration de l'Association des Pays de France et de l'Aulnoye (A.P.F.A.) :

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Gérard-François PERRIER.
- ➤ PROCLAME élu M. Gérard-François PERRIER pour siéger au Conseil d'administration de l'association des Pays de France et de l'Aulnoye, en qualité de membre titulaire.

Conseil d'administration de l'association les Ateliers Protégés des Pays de France (A.P.P.F.) :

Votants : 44 Blancs et nuls : 11 Exprimés : 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Jacky VILTART.
- ➤ PROCLAME élu M. Jacky VILTART pour siéger au Conseil d'administration de l'association les Ateliers Protégés des Pays de France (A.P.P.F.).

<u>Conseil d'administration de l'association du Réseau français des villes en santé de</u> l'organisation mondiale de la santé :

Votants : 44 Blancs et nuls : 11 Exprimés : 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Jacky VILTART.
- ➤ PROCLAME élu M. Jacky VILTART pour siéger au Conseil d'administration du réseau français des villes en santé de l'organisation mondiale de la santé.

<u>Conseil d'administration de l'Hôpital Robert Ballanger</u> :

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidat présenté par la Majorité Municipale : 33 voix M. Gérard-François PERRIER.
- ➤ PROCLAME élu M. Gérard-François PERRIER pour siéger au Conseil d'administration de l'Hôpital Robert Ballanger.

3. REPRESENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES

Le Conseil Municipal,

➤ PROCEDE à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées, au scrutin majoritaire, comme suit :

Collège Nelson Mandela:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 33 voix Mme Stéphanie SURENDIRAN.
- ➤ PROCLAME élue Mme Stéphanie SURENDIRAN pour siéger au Conseil d'administration du collège Nelson Mandela.

Collège Marcel Cachin:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Ont obtenu:

- candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix M. Haikal DRINE et M. James JULIE.
- ➤ PROCLAME élus M. Haikal DRINE et M. James JULIE pour siéger au Conseil d'administration du collège Marcel Cachin.

Collège Aimé et Eugénie Cotton:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Ont obtenu:

- candidates présentées par la Majorité Municipale : 33 voix Mme Hayette HAMIDI et Mme Angela SEGURA.
- ➤ PROCLAME élues Mme Hayette HAMIDI et Mme Angela SEGURA pour siéger au Conseil d'administration du collège Aimé et Eugénie Cotton.

Collège René Descartes:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Ont obtenu:

- candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix M. Abdelsalem HITACHE et Mme Patricia BOUR.
- ➤ PROCLAME élus M. Abdelsalem HITACHE et Mme Patricia BOUR pour siéger au Conseil d'administration du collège René Descartes.

Lycée professionnel Jean Moulin:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Ont obtenu:

- candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix M. Gérard-François PERRIER et M. Micaël VAZ.
- ➤ PROCLAME élus M. Gérard-François PERRIER et M. Micaël VAZ pour siéger au Conseil d'administration du lycée professionnel Jean Moulin.

Lycée profesionnel Aristide Briand:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 1

A obtenu:

- candidate présentée par la Majorité Municipale : 33 voix Mme Patricia BOUR.
- > PROCLAME élue Mme Patricia BOUR pour siéger au Conseil d'administration du lycée professionnel Aristide Briand.

Lycée Mozart:

Votants: 44 Blancs et nuls: 11 Exprimés: 33

Nombre de sièges à pourvoir : 2

Ont obtenu:

- candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix
 M. Karim BOUMEDJANE et Mme Hayette HAMIDI.
- ➤ PROCLAME élus M. Karim BOUMEDJANE et Mme Hayette HAMIDI pour siéger au Conseil d'administration du lycée Mozart.

4. PROTECTION FONCTIONNELLE ACCORDEE AU MAIRE ET A UN COLLABORATEUR DE CABINET

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il s'agit de porter plainte pour diffamation contre un membre du Conseil Municipal qui a débordé à plusieurs reprises. Le Maire a droit à la protection fonctionnelle, c'est-à-dire la prise en charge des frais d'avocat par la municipalité quand il est attaqué directement dans sa fonction de maire, ce qui est le cas. Comme il ne peut pas s'octroyer à lui-même la protection fonctionnelle, cela passe par un vote du Conseil Municipal. Quant aux collaborateurs et collaboratrices, les employés communaux, les agents de la commune, le Maire peut leur accorder la protection fonctionnelle chaque fois que c'est nécessaire. C'est le cas ici puisque la personne incriminée a également agressé d'une manière assez indélicate – j'ai du mal à le qualifier tellement les coups sont répétés. Je trouve d'ailleurs qu'assez généralement cela manque un peu de tenue dans ce Conseil Municipal, et qu'il y a un certain nombre de débordements, que je souhaiterais voir cesser au plus tôt y compris dans les blogs. La campagne est terminée. Il y a une décence, une limite aux choses. On peut faire de l'opposition sans insulter, sans diffamer et sans calomnier. Donc, à partir de maintenant, nous saisirons les juges à chaque fois que ce sera nécessaire et à chaque fois qu'il y aura des débordements. On a laissé un temps de latence après les élections pour que chacun retrouve ses esprits. Manifestement, certains n'ont pas retrouvé leurs esprits, c'est pourquoi nous allons porter plainte pour diffamation.

M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS:

Mesdames, Messieurs, chers collègues, le dossier sur la protection fonctionnelle accordée au Maire et à un collaborateur du cabinet appelle de ma part quelques commentaires puisqu'il apparaît que j'en suis l'unique cause.

D'abord, la note contient cinq inexactitudes :

- 1. Dans la période citée, du 26 au 31 octobre, Folio du Blanc-Mesnil n'a pas publié de photos d'un camp de concentration. La photo d'une file de déportés concerne un article du 25 octobre illustrant une chronique de François Morel faite sur France Inter. Ce constat à lui seul souligne les pratiques actuellement à l'œuvre dans cette municipalité.
- 2. La citation : « Voilà ceux à quoi le maire UMP du Blanc-Mesnil sert de marchepied en mettant un équipement municipal à leur disposition » est inexacte.
- 3. L'article du 26 octobre qui est un communiqué du Mouvement des Progressistes du 93 ne fait à aucun moment d'amalgame avec la déportation et les camps de concentration.

- 4. Par ailleurs, la chronologie sur l'article des 200 jours n'est pas conforme à la réalité. En effet, il est écrit à la page 2 du paragraphe 4 : « Des accusations graves qui interviennent dans un contexte difficile pour l'équipe municipale à la suite du suicide d'un agent », alors que l'article publié le 31 octobre 2014 n'évoque que le harcèlement en général et ne fait à aucun moment référence au suicide d'un ingénieur. Il s'attache à une analyse politique des 200 premiers jours. Le premier article évoquant le suicide date du 1^{er} novembre 2014. Il est la reprise d'une lettre des cadres territoriaux datant du 20 octobre 2013. Dans la note, vous évoquiez la période du 26 au 31 octobre, donc le paragraphe 4 de la page 2 de ce mémoire est un amalgame qui révèle un souci de convaincre à tout prix, en tordant votre propre chronologie.
- 5. Contrairement à l'affirmation de la note, les articles de la période n'ont reçu aucun commentaire, à mon grand regret.

Ces cinq remarques me conduiront à consulter mes Conseils pour envisager les voies de recours auprès du Tribunal administratif et dès demain, j'informerai M. Philippe GALLI, Préfet de Seine-Saint-Denis. Ce courrier s'ajoutera à la longue liste de mes autres courriers l'informant des pratiques de cette municipalité.

Maintenant, je vais vous lire les cinq articles parus dans Folio du Blanc-Mesnil...

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Cela suffit, M. RAMOS, gardez vos arguments pour le juge – ce que je vais faire moi-même. Vous n'allez pas relire vos articles, parce que vous allez aggraver votre cas. Nous allons arrêter là, vous avez fait suffisamment.

M. ALAIN RAMOS:

Je demande à lire les articles.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Non. Et le public auquel vous semblez vous adresser est à même de juger la portée de vos propos. S'il y a un autre commentaire, je veux bien l'entendre, M. Fabien GAY.

M. FABIEN GAY:

J'entends ce que vous dites, vous appelez à l'apaisement, très bien, mais il faut que l'on parle de tout le monde. Vous avez sûrement le temps – ou vos collaborateurs – d'aller sur les blogs. Je vois passer un certain nombre de choses, dites de part et d'autre, qui peuvent relever du pénal. Si l'on appelle à l'apaisement, on appelle à l'apaisement de tout le monde. Nous aussi, nous avons fait des copies d'écran et nous constituons des dossiers. J'en ai des piles... Vous pouvez rire. Un certain nombre d'adjoints ou de conseillers municipaux, ou des soutiens bien connus de votre liste, continuent à alimenter cela. Donc, si l'on rentre dans un système où chacun s'accuse, on n'y arrivera pas. Si vous appelez à l'apaisement... C'est votre rôle de Maire, prenez un peu de hauteur par rapport à tout cela, dites à tout le monde, y compris aux vôtres : « Cela suffit, stop ! »... Surtout après la campagne dont ici il a fait l'objet - je vous rappelle qu'il y a toujours un recours en annulation.

Que vous avez d'ailleurs perdu, dans un premier temps.

M. FABIEN GAY:

Oui, mais vous savez qu'on a droit à un appel. Donc, quand vous appelez au calme, faites-le pour tout le monde. Laissez-moi finir. On ne peut pas dire tout et n'importe quoi, y compris en remettant en cause l'intégrité des personnes qui étaient là avant.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Y a-t-il un autre commentaire? M. RAMOS.

M. ALAIN RAMOS:

M. le Maire, vous me confirmez bien que vous m'interdisez de lire les cinq articles que j'ai publiés dans Folio ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Oui, parce que nous ne sommes pas là pour cela, M. RAMOS, cela suffit. Ceux qui ont envie de les lire les ont déjà lus. Il n'y a déjà pas grand-monde qui lit vos textes parce que c'est d'une telle agressivité que les gens en ont assez. Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ➤ ADOPTE le rapport de présentation et CONSTATE avoir été pleinement informé des faits de nature à justifier la demande d'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur le maire;
- ➤ ACCORDE la protection fonctionnelle à monsieur le Maire du BLANC MESNIL pour les actions juridictionnelles énumérées ;
- ➤ ACCORDE la protection fonctionnelle à monsieur Lesuisse, conseiller spécial, pour les actions juridictionnelles énumérées ci-dessus, conformément à l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et par les articles 110 et 136 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- ➤ AUTORISE l'imputation sur le budget communal de l'ensemble des frais d'avocats, d'auxiliaires de justice et autres frais juridictionnels de toute nature devant être engagés dans le cadre du dispositif susvisé ;
- ➤ DEMANDE à monsieur le Maire de tenir informé le conseil municipal de l'état des procédures et de leurs issues ;
- ➤ AUTORISE le Maire à signer toute pièce ou acte requis pour l'exécution de la présente délibération :

La délibération sera notifiée contre signature au maire de la commune du BLANC MESNIL et affichée dans les conditions de droit commun. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

(Protestations contre des interventions du public.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Effectivement, la salle ne doit pas intervenir, les délégués CGT non plus. Comme les dernières fois. C'est valable pour tout le monde.

(Applaudissements.)

M. HERVE BRAMY:

Autorisez-vous le public à commenter nos décisions, M. le Maire ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Je n'autorise pas, je dis que personne ne doit commenter, hormis les élus, et que c'est valable pour tout le monde.

M. FABIEN GAY:

Vous appelez à l'apaisement, et tout de suite vous remettez... C'est votre façon de faire!

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

M. GAY, c'est valable pour tous les Conseils Municipaux, pas seulement pour celui-ci. Nous avons connu certains Conseils où quelques braillards sont même allés jusqu'à couper l'électricité. Donc, je dis que cela s'adresse à tout le monde.

M. FABIEN GAY:

Vous appelez à l'apaisement et tout de suite, vous remettez de l'huile sur le feu!

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Qui met de l'huile sur le feu ?

M. FABIEN GAY:

Vous, vous renchérissez! C'est votre nature, profondément.

Mais bien sûr. Vous essaierez de me montrer une capture d'écran de mon blog, à l'égard...

M. FABIEN GAY:

Vous pouvez aller sur le mien, il n'y a pas de souci.

M. ALAIN RAMOS:

Sur le mien aussi.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Cela, M. RAMOS, on en doute. C'est le juge qui le dira.

5. INDEMNISATION DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE MISSIONS DES AGENTS MUNICIPAUX

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

C'est le texte, c'est du classique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE la mise en place de l'indemnisation des frais de déplacement et de missions des agents municipaux,
- > IMPUTE le montant de la dépense sur le budget concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

6. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2014-240 DU 15 JUILLET 2014 RELATIVE A LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

➤ APPROUVE la modification de la délibération n°2014-240 du 15 juillet 2014 relative au tableau des effectifs.

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. HERVE BRAMY:

M. le Maire, dans ce mémoire vous indiquez que vous avez l'intention de créer deux postes de directeurs généraux adjoints, si j'ai bien lu. S'agit-il de deux postes de directeurs généraux adjoints qui s'ajoutent à ceux qui existent déjà ou viennent-ils en remplacement ?

Il y en aura trois au total, si c'est la question.

M. HERVE BRAMY:

Ce n'était pas précisé. Ma deuxième question : vous indiquez la création d'un poste de médiateur gardien logé, relevant du cadre d'emploi des agents techniques ; sur quel site ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

J'ai répondu en CTP aux partenaires sociaux. On a ressenti un triple besoin : d'une part, sécuriser quelque peu l'école Victor Hugo la nuit car il y a eu un certain nombre de pénétrations, cambriolages, dégradations. D'autre part, on voulait que cette personne puisse également ouvrir et fermer la Maison des Associations. Et comme il y a eu des dégradations au Stade Jean Bouin dans différents locaux, notamment le clubhouse du rugby et le clubhouse des boulistes, mais aussi le dojo et la salle de boxe, on s'est dit que l'on pourrait avoir une personne ayant des horaires un peu mobiles, qui pourrait couvrir ces trois points en étant basée dans la maison qui jouxte la Maison des Associations. C'est quelqu'un qui couvrira un peu les besoins du moment ; nous verrons ensuite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Compte tenu de la nécessité de mettre le tableau des effectifs en conformité avec les besoins des services,

Compte tenu de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 novembre 2014, PROCEDE à sa modification à compter du 11 décembre 2014, comme suit :

- à la création de différents postes ainsi qu'il suit :
- un poste de Directeur Général Adjoint des Services, chargé du Développement Territorial
- un poste de Directeur Général Adjoint des Services chargé des Services à la Population et des Moyens Administratifs
- un poste de Directeur Délégué au développement économique, à l'emploi et à l'insertion professionnelle relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un poste d'adjoint au Directeur chargé de la politique de la ville relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un poste d'adjoint au Directeur des Sports relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un poste d'agent de prévention des incivilités urbaines relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- deux postes d'agent de traitement au service courrier relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
- un acheteur relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- deux juristes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux

- un directeur juridique relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- un technicien Proxibuzz relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- un gardien volant relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques
- un médiateur/gardien logé relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques
- trois postes à temps complet d'agent de restauration relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques
- à la transformation d'un poste d'ingénieur en chef de classe normale en un poste d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle

Le montant de la dépense sera imputé au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

8. MODIFICATION DE L'OPERATION D'EXTENSION-REHABILITATION DE LA PISCINE HENRI WALLON

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il s'agit d'intégrer la réserve parlementaire de 20 000 € que Mme BUFFET fait tomber dans notre escarcelle. Merci, Mme BUFFET. Nous attendions la notification avant de l'intégrer, c'est pourquoi jusqu'à présent mention n'avait pas été faite.

MME ANNE-MARIE DELMAS:

Dans ce dossier, nous sommes dans une nébuleuse des chiffres et des modifications. Le prix forfaitaire de départ était de 6 475 057,84 € pour une réhabilitation avec création d'une fosse de plongée et toiture végétalisée. L'avenant n° 2 notait un prix TTC de 7 395 335,93 € et aujourd'hui le financement proposé s'élève à 7 931 283,43 €. Si je soutiens la perception des diverses aides, les différences de chiffres m'invitent à la prudence et je voterai contre ce mémoire.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Je l'ai dit, Mme DELMAS, sur les chiffres nous avons déjà tout indiqué lors des Conseils Municipaux précédents. Il s'agit tout simplement, par rapport aux chiffres précédents, d'intégrer le don de 20 000 € qui provient de la réserve parlementaire, et c'est Mme BUFFET qui en est à l'initiative. Nous attendions, avant d'intégrer ce chiffre, d'avoir la notification, tout simplement. Il n'y a donc pas de nébuleuse, simplement l'intégration des chiffres quand ils sont validés, il ne faut pas chercher plus loin.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à la majorité,

MODIFIE l'équilibre financier de l'opération « piscine Henri Wallon ».

9. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – SECONDE DECISION MODIFICATIVE – EXERCICE 2014

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous devons voter point par point.

SECTION FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 : charges à caractère général

Dépenses : 18.366,09 euros

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Les propositions nouvelles portent sur un montant de 18 366,09 € dû aux dépenses supplémentaires du service des retraités et des personnes âgées, car le colis des retraités sera donné à la totalité de nos retraités et pas seulement à ceux qui n'acquittent pas l'impôt, comme c'était le cas précédemment. Par ailleurs, nos séjours à la journée connaissent un tel succès qu'il faut rajouter des cars pour permettre à trois fois plus, parfois quatre fois plus, de retraités, de partir en déplacement, ce qui me semble être une excellente nouvelle.

Qui est pour l'adoption de ce chapitre 11?

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Chapitre 012 : charges de personnel

Dépenses : diminution de 300.000 euros

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il s'agit des allocations de chômage versées aux Assedic initialement budgétées en année pleine. Nous avons un reliquat, qui nous intéresse bien, de 300 000 €.

Qui est pour l'adoption de ce chapitre 12 ?

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

M. HERVE BRAMY:

Nous avons voté contre, sur le budget.

D'accord, vous êtes cohérents. Donc, nous pouvons dire « même vote » sur l'ensemble.

Chapitre 67: charges exceptionnelles

Dépenses: 2.487,89 euros

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il s'agit du solde des recettes rattachées à l'exercice 2013 et finalement non encaissées en 2014.

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Chapitre 023: virement à la section d'investissement

Dépenses : augmentation de 204.506,90 euros

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Les dépenses de fonctionnement atteignent ainsi le montant de 92 511 682,17 €. Je tiens à préciser qu'il n'y a pas d'augmentation de l'endettement, simplement des actes d'économies ou de dépenses supplémentaires qui se complètent et s'équilibrent.

Chapitre 74: dotations et participations

Recettes: baisse de 82.357 euros

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Le montant proposé est une baisse de 82 357 €, cette baisse correspond au montant définitivement accordé à la Ville au titre de la dotation de développement urbain (DDU). Ce montant reste conséquent, il est quasiment équivalent à ce que nous avions obtenu alors que nous avions précédemment budgété la piscine, donc c'est un bel effort, et même s'il y a une légère baisse, nous avons obtenu une belle dotation de la DDU.

Cela permettra de subventionner notamment les travaux sur la rue Santos Dumont – quartier des Carrières, en limite de Dugny, l'Hôtel de Ville bien sûr, et l'office du restaurant scolaire Jean Macé que nous pourrons remettre à neuf grâce à cette subvention.

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Chapitre 77: produits exceptionnels

Recettes : supplément de 7.717,88 euros.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Le montant proposé supplémentaire est de 7717,88 € Il s'agit de quotes-parts de subventions d'investissement affectées à des dépenses de travaux et d'équipement. On constate l'amortissement pour la dépense initiale et pour la recette affectée.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

L'autofinancement ainsi dégagé au profit de la section d'investissement est 11 330 543 €.

Je vous propose de passer à la section d'investissement, qui nécessite également un vote formel par chapitre.

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

SECTION INVESTISSEMENT

Chapitre 21: immobilisations corporelles

Dépenses : augmentation de 2.362.189,72 euros

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Les propositions nouvelles portent sur une augmentation de 2 362 189,72 €, notamment pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 345 sur le mail Jeanne Fontaine. Il s'agit de travaux de construction qui seront effectués sur ce qui est aujourd'hui le parking à côté du 212 de la Cité Germain Dorel – je le dis pour le public. Nous aurons trois bâtiments plutôt de belle facture, qui viendront agrémenter les bâtiments Spirit. On est en train de redessiner un peu le quartier.

Nous avons choisi aussi de retourner l'école maternelle Rose Blanc – cela fera l'objet de discussions un peu plus tard – et d'en faire un groupe scolaire (cet aspect était déjà dans les tuyaux, nous le confirmons simplement); il y aura un mail avec un petit jardin pour que les mamans et les enfants puissent stationner agréablement sur ce côté de l'école. Il y a une volonté là encore, dans ce quartier qui a été un petit peu déshérité par le passé, qui se trouve simplement de l'autre côté de la rue par rapport au principal aéroport d'affaires européen, de rééquilibrer un peu et apporter un peu de bien-être.

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

L'augmentation des dépenses d'investissement est portée à 2 369 906,90 €.

Chapitre 13: subventions d'investissement

Dépenses : augmentation de 7.717,18 euros

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Chapitre 024: produits des cessions d'immobilisations

Recettes: 2.165.400 euros

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Le montant des propositions nouvelles est de 2 165 400 €. Il s'agit de la cession de la parcelle située sur le mail Jeanne Fontaine.

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement

Recettes: augmentation de 204.506,90 euros

Majorité Municipale : 33 voix Pour Blanc-Mesnil au coeur : 11 voix Contre

Ceci porte le montant total des recettes d'investissement à 39 003 976,13 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTE cette seconde décision modificative du budget 2014 du budget principal de la ville, suivant la ventilation par chapitres présentée et délibérée.

Je vous remercie, c'est un peu long et fastidieux mais nous y sommes bien obligés.

10. SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

M. HERVE BRAMY:

Juste une information : j'ai pris langue avec le Conseil Général aujourd'hui, ils m'ont indiqué – les services de la Ville ont apparemment été informés – qu'une délibération était prévue pour jeudi prochain, le 18, ce qui permettra de rétablir la situation.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Vous dites que cela a été reprogrammé, d'accord. Il y avait une incertitude, et surtout cela nous a obligés à compenser parce que le C.C.A.S. n'aurait pas eu les moyens de fonctionner ; c'est une bonne nouvelle. Beaucoup d'autres villes sont dans ce cas-là, c'est simplement un retard pris par le Conseil Général. J'en prends acte.

Nous passerons quand même le mémoire, par précaution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ ATTRIBUE une subvention complémentaire d'un montant de 250.000 euros pour l'équilibre du budget du C.C.A.S. ;
- ➤ IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2014, nature, fonction et destination afférentes.

11. BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2015

M. HERVE BRAMY:

Nous ne voyons pas d'ouverture de crédit pour l'Association du Forum alors que je crois que Didier MIGNOT l'a posée lors de la Commission financière. Je suppose que nous ne sommes pas les seuls, nous sommes très préoccupés par la situation du personnel s'ils n'ont plus de subventions, notamment avant le 31 décembre. Que préconisez-vous sur le sujet ?

Une précision, avant de laisser la parole à l'adjoint à la Culture. Nous respectons la règle, les textes, nous ne pouvions pas inscrire cette subvention par anticipation alors qu'aucune convention n'a été signée, or la convention tenait à la personne de M. CROCI, qui est démissionnaire et qui a organisé son départ. Voilà pourquoi. Comme nous n'avons pas eu de demande supplémentaire de subvention, les choses sont en l'état.

M. KARIM BOUMEDJANE:

Si je peux compléter, M. le Maire, concernant la demande de subvention, un courrier à destination du président de l'association Le Forum culturel est parti – ils ont dû le recevoir cette semaine – informant l'association des intentions de la Ville concernant la subvention. Il n'y aura pas de nouvelle subvention, ayant déconventionné, et face à la situation : la rupture conventionnelle du directeur qui a été licencié, qui ne porte plus de projets à cet endroit, il a été décidé de ne pas reconduire de subvention. Il y aura bien sûr, comme je vous l'ai rappelé lors du précédent Conseil Municipal, un nouveau projet à cet endroit, qui sera vraiment différent de ce qui a été réalisé jusqu'alors au sein du Forum.

Qui dit nouveau projet dit non-obligation – pour répondre à votre interpellation – de reprendre l'ensemble des salariés, sur une base juridique. Tout ceci est précisé dans le courrier de M. le Maire. Comme je vous l'avais rappelé la dernière fois, la situation des salariés nous préoccupe, donc ils candidateront en temps et en heure pour pouvoir adhérer à ce nouveau projet.

Nous allons rencontrer le délégué du personnel, M. JOLY, et nous l'informerons bien évidemment de nos intentions.

M. HERVE BRAMY:

Je ne comprends pas une chose, la convention est liée à la reconnaissance de la scène conventionnée. La Ville peut décider de ne pas signer cette convention tripartite avec l'Etat, le Conseil Général, et elle-même pour l'association, mais elle peut décider de continuer de financer l'association. Ce sont deux sujets complètement indépendants. J'attire votre attention là-dessus. Le statut « scène conventionnée » est, selon votre argumentation, lié à la présence du directeur. Je ne veux pas reprendre le débat que nous avons eu la dernière fois mais ce sont deux sujets distincts.

Si je comprends bien, les salariés au 31 décembre pourront se payer, mais en janvier nous ne savons pas...

M. KARIM BOUMEDJANE:

Tout ce qui relève de ces questions, bien sûr, relève de l'association. Ce sont des salariés de l'association. La demande de subvention qui nous a été adressée portait sur une subvention en lien avec cette scène conventionnée, donc cette convention tripartite. Nous avons voté lors du précédent Conseil Municipal pour la non-reconduction ; nous n'avons pas eu d'autre demande de subvention entre-temps et M. Xavier CROCI, directeur de l'Association du Forum, est en partance – nous avons été informés par procès-verbal de l'AG de la rupture de son contrat de travail. Il était garant de ce projet, incarné par la scène conventionnée qui faisait l'objet d'une demande de subvention, qui est par la force des choses caduque.

N'ayant pas reçu d'autre demande de subvention de la part de l'Association du Forum, il n'y a pas lieu de traiter cela ici.

Juste un point, puis je laisserai la parole à M. GAY qui souhaite intervenir.

C'est tout de même une situation où le directeur et le directeur adjoint ont quitté le navire ; je laisse chacun libre d'apprécier le comportement de la tête, des gens qui ont jusqu'à présent donné des leçons. Bref, chacun reste juge. Je ne porte pas d'appréciation, je dis simplement que d'autres auraient eu un autre comportement dans les mêmes conditions.

Pour compléter ce qu'a dit Karim, l'association n'a pas confirmé sa demande de subvention à la suite du licenciement de M. CROCI, directeur artistique, de sorte qu'en l'état il n'est pas possible de conclure une convention d'objectifs et de moyens, ce qui est la base légale d'une telle subvention, puisqu'il n'y a plus de directeur. Les choses s'expliquent aussi comme cela.

M. FABIEN GAY:

Je ne veux pas prendre beaucoup de temps mais c'est quand même l'avenir de 23 personnes et 23 familles. Si je comprends bien, si l'association Le Forum (je ne parle pas du conventionnement) refait une demande de subvention, vous êtes prêts à regarder et discuter.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Personne n'a dit cela, et nous nous réservons d'ailleurs la possibilité d'assurer les dépenses de fonctionnement directement.

M. FABIEN GAY:

D'accord, par la Ville. C'est une réponse, nous verrons. Donc, s'il y avait eu une autre demande de subvention, de toute façon vous ne l'auriez pas traitée car c'est votre choix, vous n'en avez pas envie.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous ne nous sommes pas posé la question puisqu'elle n'est pas arrivée. Nous nous la poserons quand elle arrivera.

M. FABIEN GAY:

D'accord. Deuxième chose : les 23 salariés sont évidemment salariés par l'association ; vous dites, M. BOUMEDJANE, que vous êtes prêt à regarder au cas par cas pour les reprendre, combien ? C'est insupportable pour ces 23 salariés ! Quelles fêtes de fin d'année vont-ils passer ? Ne pas savoir ce que l'on va faire au 31 décembre, ne pas savoir si l'on aura un job ou pas, si potentiellement on peut être repris par un autre projet, si l'on va pouvoir continuer à se nourrir, se loger, je pense que cela demande quelques clarifications, en tout cas très vite.

Si vous y avez pensé, pouvez-vous nous dire si c'est en totalité, partiel, quelques uns ? Si vous avez envie d'aller chercher d'autres personnels. Je crois qu'il faut le leur dire. Nous sommes le 11, au 31, 23 personnes n'auront plus d'emploi et comme bilan personnel cela fait déjà - 23 emplois.

J'entends bien ce que vous me dites. Je pense que le directeur et son adjoint qui sont partis bien vite, ne se sont pas posés les questions, n'en ont pas pris le temps. Nous sommes bien d'accord. Nous, au moins, nous nous les posons, et quand Karim BOUMEDJANE vous dit que nous verrons au cas par cas, cela veut dire qu'en fonction de la future programmation et de la nécessité que nous aurons, nous prendrons les gens compétents dont nous aurons besoin, en priorité parmi les personnes sortantes, bien évidemment.

Nous passons au vote sur ce mémoire.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

ADOPTE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget principal de la ville 2015.

12. BUDGET DU SERVICE DE L'EAU – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOPTE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget du service de l'Eau 2015.

13. BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ ADOPTE cette ouverture de crédits par anticipation sur le budget du service de l'assainissement 2015.

14. OUVERTURE DE CREDITS PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE – SUBVENTIONS D'EQUILIBRE 2015 DES BUDGETS DU C.C.A.S. ET DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ VOTE les subventions d'équilibre des budgets du C.C.A.S. et de la Caisse des Ecoles au titre du budget 2015.

15. RETRAIT DE LA VILLE DU BLANC-MESNIL DU SYNDICAT MIXTE DES SYSTEMES D'INFORMATION (S.I.I.)

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Pour le public : la Ville du Blanc-Mesnil était membre d'un syndicat qui assurait toute la partie informatique de la ville, pour un coût annuel de 780 000 € qui nous a semblé totalement ahurissant. Je pense que nous pourrons faire mieux, c'est d'ailleurs ce que nous disent les utilisateurs qui ne s'y retrouvent pas dans les logiciels mis à leur disposition. Non seulement nous n'avons pas la qualité de service, mais nous le payons beaucoup trop cher.

Nous avons donc fait le choix de sortir de ce syndicat pour faire cette économie et bien sûr, nous avons lancé une étude pour nous doter des moyens qui permettront d'assurer le bon fonctionnement des services de la Ville en temps et en heure.

MME ANNE-MARIE DELMAS:

Je m'interroge sur les économies d'échelle que l'on pouvait faire dans ce cadre-là en matière de veille technologique et de suivi réglementaire. Allez-vous doter la ville de personnes pour faire de la veille technologique et du suivi réglementaire ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Madame, nous ferons la même chose et plus encore ; nous payons aujourd'hui 180 000 € une prestation qui en vaut 120 000 €. C'est la première économie d'échelle que nous ferons, c'est un bénéfice net quasi-immédiat.

M. HAIKAL DRINE:

La subvention, par rapport au SIIB, coûte exactement 795 000 € pour des applications un peu obsolètes, notamment concernant les agents municipaux qui travaillent sur des logiciels datant de Mathusalem. Pour avoir discuté avec les services de la DITN qui ont plus de compétences que ceux du SIIB, on peut déjà les « mettre en valeur », développer pas mal de projets numériques pour la municipalité et pour les habitants, pour toute la ville, notamment pour la fibre optique, pour d'autres projets numériques liés à l'éducation, à la citoyenneté. Nous avons pas mal de projets. Payer un syndicat 795 000 €, c'est cher, pour pouvoir développer la ville du Blanc-Mesnil et lutter contre la fracture numérique.

M. HERVE BRAMY:

Nous voterons contre parce que la décision vous appartient mais comme il n'y a pas le projet de remplacement il est difficile de vérifier. Pour l'instant, ce sont des affirmations, nous n'avons pas les moyens de vérifier.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous ne pouvons pas tout vous dire là, tout vous indiquer, nous essayons de ne pas faire trop de photocopies pour éviter les foudres de Mme DELMAS qui compte les arbres, et elle a raison.

Dès lors que l'on décide de sortir, la sortie sera effective à l'été, cela nous laisse six mois pour mandater un cabinet pour nous indiquer là où il faut être bon et là où il faut compléter le savoirfaire, cela se passera tout à fait bien et avec beaucoup d'économies, ce qui nous aidera à investir un peu mieux dans d'autres domaines.

M. DRINE, puis nous passons au vote.

M. HAIKAL DRINE:

Pour Mme DELMAS : nous allons mettre en place l'IT-Green, ce sont de nouvelles normes technologiques qui respectent l'environnement. Pour information, les communes de Bobigny et de La Courneuve se posent aussi la question : doivent-elles ou non rester au SIIB ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous passons au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Sans que M. DRINE, M. BOUMEDJANE, M. le Maire et Mme SURENDIRAN ne prennent part au vote,

- ➤ APPROUVE le retrait de la Ville du Blanc-Mesnil du syndicat mixte des systèmes d'information (S.I.I.),
- > AUTORISE M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce retrait.

16. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION DU C.A.S.C. – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ ATTRIBUE une avance de subvention par anticipation budgétaire au titre de l'exercice 2015 de 105 000 €, à l'association du C.A.S.C.,
- ➤ APPROUVE la convention afférente comme prévu par le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, et à intervenir avec le prestataire pour la dépense correspondante qui sera imputée sur les crédits prévus au budget à cet effet.
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer la convention correspondante,
- ➤ IMPUTE le montant de la dépense au budget concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

17. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION BLANC-MESNIL DEVELOPPEMENT – EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Avez-vous un commentaire sur ce point ? Non.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO ne prennent part au vote,

- ➤ APPROUVE l'octroi à l'association Blanc-Mesnil Développement d'une ouverture de crédits par anticipation budgétaire de 100 000 euros ;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer la convention y afférente ;
- ➤ IMPUTE la dépense au budget de l'exercice 2015, nature, fonction et destination correspondantes.

18. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION MAISON DES TILLEULS – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que Mme KHALI, Mme COMAYRAS, M. HITACHE et M. KAMATE ne prennent part au vote,

- ➤ ATTRIBUE une avance de subvention par anticipation budgétaire au titre de l'exercice 2015 de 143 580 €, à l'association Maison des Tilleuls,
- ➤ APPROUVE les conventions afférentes au titre de la subvention de fonctionnement et de la MOUS,
- > AUTORISE M. le Maire à y intervenir,
- > IMPUTE la dépense au budget de l'exercice 2015, nature, fonction et destination correspondantes.

19. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS CHEMIN NOTRE-DAME – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. BOUMEDJANE, Mme HAMIDI, M. KAMATE et Mme CAN ne prennent part au vote.

- ➤ ATTRIBUE une avance de subvention par anticipation budgétaire au titre de l'exercice 2015 de 126 920 €, à l'association Maison Pour Tous Chemin Notre-Dame,
- ➤ APPROUVER les conventions afférentes au titre de la subvention de fonctionnement et de la MOUS.
- > AUTORISE M. le Maire à y intervenir,
- ➤ IMPUTE la dépense au budget de l'exercice 2015, nature, fonction et destination correspondantes.

20. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE A L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS JEAN JAURES – EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE, Mme VIOLET, M. RANQUET et M. DRINE ne prennent part au vote,

- ➤ ATTRIBUE une avance de subvention de fonctionnement par anticipation budgétaire au titre de l'exercice 2015 de 133 316 € à l'association Maison Pour Tous Jean Jaurès.
- > APPROUVE la convention afférente au titre de la subvention de fonctionnement,
- ➤ AUTORISE M. le Maire à y intervenir,
- ➤ IMPUTE la dépense au Budget de l'exercice 2015, nature, fonction et destination correspondantes.

21. ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION PAR ANTICIPATION BUDGETAIRE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il s'agit des associations sportives qui vont signer des conventions avec la Ville. C'est en cours. On a réécrit les conventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une avance de subvention par anticipation budgétaire, au titre de l'exercice 2015, aux associations sportives suivantes :
 - 100 000 € à l'association BMS Football, soit 39,76 % de la subvention accordée en 2014,
 - 51 810 € à l'association BMS Gymnastique, soit 32% de la subvention accordée en 2014,
 - 24 745 € à l'association BMS Basket, soit 36 % dela subvention accordée en 2014,
 - 32 760 € à l'association BMS Handball, soit 39 % de la subvention accordée en 2014,
 - 12 196 € à l'association BMS Hockey, soit 49,19 % de la subvention accordée en 2014,
 - 10 000 € à l'association BMS Judo, soit 34,78 % de la subvention accordée en 2014,
 - 10 000 € à l'association BMS Tennis, soit 11,90 % de la subvention accordée en 2014,
 - 10 000 € à l'association ESBM Judo, soit 34, 78 % de la subvention accordée en 2014,
 - 12 196 € à l'association PBMS Rugby, soit 36,41 % de la subvention accordée en 2014,
 - 9 000 € à l'association BMS Haltérophilie, Muscuhtion, Force Athlétique et Culturisme, soit 46,39% de la subvention accordée en 2014.
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer un avenant à la convention triennale qui permettra le versement de ces subventions.
- ➤ IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice 2015, nature, fonction et destination correspondantes.

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'AMICALE DES LOCATAIRES DE LA CITE DES BLES D'OR

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il s'agit de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention d'un montant de 150 euros, pour l'année 2014, à l'Amicale de locataires de la cité des Blés d'Or;
- > IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

23. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AV 0086 SITUEE 28, AVENUE HENRI BARBUSSE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à l'acquisition amiable de la propriété de M. ALEKSOV Bogoljub 28 avenue Henri Barbusse pour un montant de 308 000 €;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- ➤ IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

On prépare l'annulation du périmètre du préfet puisque nous commencerons à préempter le jour – qui n'est pas si loin – où l'arrêté préfectoral tombera. Nous serons en situation de reprendre en main le centre-ville et de redonner aux Blanc-Mesnilois le centre-ville qu'ils méritent, avec un peu plus de commerces de bonne qualité, de manière à diversifier l'offre.

24. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AT 0795 SITUEE 59, AVENUE PASTEUR

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Une précision pour le public : il s'agit de la petite parcelle qui se trouve à l'angle de République, Gambetta, Pierre Semard, Pasteur. Il y a là sur la gauche, quand on arrive du centre-ville, en allant vers Aulnay, une petite parcelle qui est fleurie, et il y a derrière une petite parcelle qui appartenait au Conseil Général, que nous avons achetée 102 000 € pour agrémenter cette partie de la ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROCEDE à l'acquisition amiable de la propriété du Département de Seine Saint-Denis 59 avenue Pasteur pour un montant de 102 000 €;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer les actes y afférents ;
- ➤ IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

25. ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 345 SITUEE MAIL JEANNE FONTAINE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

C'est un aller-retour puisqu'il y a un mémoire pour l'acquisition de cette parcelle, et on la revend le jour-même.

MME ANNE-MARIE DELMAS:

La construction de 80 logements en accession ne respectera donc pas le ratio logement social/accession prévu par le PLH, qui fut voté en son temps en Préfecture de Région, à l'unanimité tant de la gauche que de la droite.

J'ose espérer que le ratio petits appartements/grands appartements sera, lui, respecté.

Dans les deux mémoires on croit comprendre qu'il s'agit d'une opération blanche pour la Ville, avec une revente au même prix que le prix d'achat ; je voudrais savoir car je ne connais pas la législation : qu'en est-il des droits de mutation et autres coûts administratifs ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il n'y a aucun coût pour la Ville, Madame, et vous avez raison, trois bâtiments étaient prévus : deux en accession à la propriété et un en logements sociaux. Nous avons considéré que dans ce quartier il y avait suffisamment de logements sociaux et qu'il y avait un besoin impératif de rééquilibrer l'habitat, c'est pourquoi il n'y aura que de l'accession à la propriété sur ces trois immeubles.

Par contre, dans le projet situé à l'arrière de la Cité Floréal, dans le projet dit Spirit, il y a un centre d'affaires ; j'ai rencontré les gens de Spirit aujourd'hui pour une signature d'acte notarié, ils m'ont dit qu'il était à moitié plein déjà : nous avons déjà des entreprises pour remplir la moitié de ce centre d'affaires. Il y aura des bâtiments attenants, où nous intègrerons 20 logements sociaux, dans des bâtiments de bonne qualité où les gens dans les logements sociaux seront logés dans les mêmes conditions que les autres personnes.

La taille des appartements n'a pas bougé, Mme DELMAS, mais nous serons soucieux que les habitants disposent de logements de surface suffisamment importante pour loger des familles, à l'avenir. Il me semble que sur la ville les logements sont en général un peu petits, des 4 ou 5 pièces de 60 m², cela me paraît un peu juste, donc nous veillerons à ce que les logements soient à l'avenir un peu plus grands et un peu plus confortables pour les habitants.

Le Conseil Municipal, à la majorité,

- ➤ PROCEDE à l'acquisition amiable de la parcelle AB 345, d'une contenance cadastrale de 3 262 m², pour un montant de 1 816 333,83 € H.T.;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- > IMPUTE la dépense correspondante sur l'exercice concerné.

26. CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 345 SITUEE MAIL JEANNE FONTAINE

Le Conseil Municipal, à la majorité,

PROCEDE à la cession de la parcelle AB 345, d'une contenance cadastrale de 3 262 m², pour un montant de 1 804 500,00 € H.T. à la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS;

- ➤ AUTORISE la société LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS à déposer un permis de construire pour la réalisation d'environ 80 logements en accession à la propriété ;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer les actes afférents ;
- ➤ INSCRIT le montant de la recette correspondante sur l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

27. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REFECTION DE L'ECLAIRAGE DU TERRAIN D'HONNEUR DE FOOTBALLAU STADE JEAN BOUIN

MME ANNE-MARIE DELMAS:

J'ai cru comprendre que M. MIGNOT avait posé une question à la commission des Finances et qu'elle n'avait pas pu trouver réponse, donc j'espère avoir la réponse ce soir. Quelle sera la technologie utilisée ? Pouvez-vous nous indiquer si ce nouvel éclairage économisera des kilowatts, et combien ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Par rapport à ce qui existe actuellement – l'installation remonte à plusieurs dizaines d'années – ce sera nécessairement bien plus performant. Il me semble que ce sont des systèmes de LED; toutes les technologies les plus modernes et les plus économiques en termes de dépense énergétique seront mises en application. C'est une remise aux normes, c'est la moindre des choses pour ce stade. La pelouse me semble de meilleure qualité que précédemment. Nous avons une équipe en division d'honneur qui joue clairement la montée. Dès l'année prochaine les matchs auront lieu à 18 heures, en cette période de l'année on a besoin des éclairages. Il était donc nécessaire de le faire.

Par anticipation, nous déclenchons l'opération dès cette année pour qu'au printemps nos sportifs bénéficient de l'éclairage, pour les entraînements, mais on parle aussi de l'athlétisme et de différentes sections; le foot aussi, pour les entraînements et pour les matchs. Malheureusement, l'équipe n'est pas allée suffisamment loin sur la Coupe de France, mais nous avons un coach qui a fait monter en national les quatre derniers clubs qu'il a dirigés et nous avons bon espoir que ce soit le cas pour Le Blanc-Mesnil. Il faut donc se préparer, et cela passait par là.

Nous sommes assez contents, pour un prix modique. Je rencontrerai demain le président de la Ligue de Football pour voir si nous pouvons obtenir une petite subvention pour nous aider à financer cet éclairage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet de réfection de l'éclairage du terrain d'honneur de football au stade Jean Bouin, son coût et le plan de financement correspondant ;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football, de la Région Ile-de-France, du Département 93 et de toute autre collectivité ou organisme ;

- ➤ IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante ;
- ➤ INSCRIT le montant de la recette au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondante.

28. ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS FORFAITAIRES AUX ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE 2014-2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous sommes sollicités régulièrement par des écoles de la ville, des collèges, sur des projets souvent assez intéressants. L'idée est − cela existait déjà − de donner un petit budget de l'ordre de 1 500/1 850 € en fonction du nombre d'élèves que compte l'établissement. Nous l'avons simplement arrondi au chiffre supérieur.

J'ai été époustouflé, un gamin de primaire a frappé à ma porte l'autre jour et a dit : « Je viens représenter la maîtresse et mes copains, mes copines, parce que, M. le Maire, on a un projet de court-métrage qu'on aimerait mener à bien, et comme on a cassé la tirelire de la Caisse des Ecoles on a besoin de 720 € ». J'ai fait un petit mot à l'institutrice pour lui dire qu'évidemment cela serait soumis à votre vote mais que j'étais favorable au financement à hauteur de 720 €. Je trouve que c'est bien que le gamin soit venu vendre son projet et celui de ses copains directement au maire.

Le vote ne porte pas sur les 720 €, cela viendra, mais sur cette subvention-là à tous les collèges et lycées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ APPROUVE le versement des subventions aux établissements du secondaire au titre de l'année 2014-2015 :

Etablissements		Montant de la subv	Montant de la subvention/nombre d'élèves		
Ettorissements		- de 600	+ de 600		
Collège CACHIN	671		1 850 Euros		
Collège COTTON	692		1 850 Euros		
Collège MANDELA	576	1 500 Euros			
Collège DESCARTES	821		1 850 Euros		
Collège DE ROMILLY	345	1 500 Euros			
Lycée MOULIN	719		1 850 Euros		
Lycée BRIAND	427	1 500 Euros			
Lycée MOZART	800		1 850 Euros		

> IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ECOLE ELEMENTAIRE JULES VALLES DANS LE CADRE DU PROJET « ECOLE ET CINEMA »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous venons d'en parler. Ces 720 € leur permettent de faire venir des intervenants pour leur apprendre un peu à faire un court-métrage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE l'attribution d'une subvention de 720,00 €uros à l'école élémentaire Jules Vallès pour soutenir le projet « Ecole et Cinéma »,
- ➤ INDIQUE que la subvention sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Jules Vallès,
- > IMPUTE le montant de la dépense au Budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination afférentes.

30. ASSOCIATION BLANC-MESNIL DEVELOPPEMENT – APPROBATION DU NOUVEAU PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA P.L.I.E. – 2015-2019 – PROLONGATION DU FONDS DE RESERVE DE TRESORERIE AVEC DROIT DE REPRISE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Sans que M. JULIE, Mme HAMA, M. KAMATE, Mme PEPE et M. RUBIO ne prennent part au vote,

- ➤ APPROUVE le projet de protocole d'accord pour le P.L.I.E. 2015-2019 ;
- > AUTORISE M. le Maire à le signer ;
- ➤ DECIDE de la prolongation du fonds de réserve avec droit de reprise, au bénéfice de l'association Blanc-Mesnil Développement, jusqu'à la fin du protocole du P.L.I.E. 2015-2019.

31. SEJOURS DE VACANCES POUR LES RETRAITES ET PERSONNES AGEES AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Dans le souci de respecter le cadre annuel des prévisions budgétaires, il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions et contrats relatifs à l'organisation des séjours des seniors pour l'exercice 2015.

Je crois que le voyage au Canada l'an dernier a été un succès, nous allons essayer de rééditer et d'améliorer l'offre pour nos seniors.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'organisation des séjours en direction des retraités et personnes âgées ;
- > INDIQUE que le volume des imputations budgétaires sera arrêté au budget primitif 2015.

32. NOUVEAU CONTRAT DE REUSSITE

M. FABIEN GAY:

Nous ne sommes pas contre le contrat de réussite puisque c'est une disposition de la mandature précédente, mais c'est sur la perte du quotient familial, le fait que tout le monde touche 1 500 €. C'est un débat politique que nous avons ertre nous, nous pensons que pour réduire des inégalités il faut d'autres inégalités, donc que ceux qui viennent d'une famille modeste reçoivent plus que ceux qui viennent d'une famille aisée, pour essayer de compenser les inégalités. Nous sommes tous d'accord que face à la vie, au travail, à l'éducation, on ne part pas tous d'un même pied d'égalité.

Vous faites un autre choix, celui de l'égalitarisme – je ne dirai pas « du soviétisme », tout le monde pareil. Nous nous abstiendrons sur ce mémoire, même si nous ne sommes pas contre le contrat de réussite, mais contre la fin du quotient familial.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

J'ai bien entendu la remarque de M. GAY. Pour le public qui n'a pas le mémoire sous les yeux : ce contrat de réussite pour les jeunes était jusqu'à présent lié au quotient familial et nous avons pensé qu'il était préférable de donner une somme forfaitaire aux élèves, indépendamment de leur situation familiale, qu'ils n'ont pas toujours à supporter, d'ailleurs, dans leurs études. C'est un choix.

M. FABIEN GAY:

Je vais me faire gronder par mon groupe... Nous avons eu le débat, j'avais proposé l'abstention, après discussion nous avions dit « pour », donc excusez-moi. Nous allons voter pour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- > APPROUVE les modalités du nouveau contrat de réussite,
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer le contrat avec chaque étudiant,
- ➤ IMPUTE le montant de la dépense au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

33. PORTAGE JURIDIQUE PAR LA CAISSE DES ECOLES DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIF (P.R.E.)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE le portage juridique du P.R.E. par la Caisse Des Ecoles du Blanc-Mesnil.

34. SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT LABELLISATION DU « POINT INFORMATION JEUNESSE »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE la labellisation du « Point Information Jeunesse »,
- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer la convention afférente,
- ➤ AUTORISE l'adhésion de la Ville à l'A.D.I.J.93,
- ➤ INDIQUE que le montant de l'adhésion à l'A.D.I.J.93 est estimé à 300 €,
- > IMPUTE le montant de dépense au Budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

35. SEJOURS DE VACANCES POUR LES JEUNES BLANC-MESNILOIS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

C'est la même chose que pour les seniors, nous préparons déjà les vacances de nos jeunes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'organisation des séjours en direction des jeunes blanc-mesnilois ;
- > INDIQUE que le volume des imputations budgétaires sera arrêté au budget primitif 2015.

36. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

C'est dans le cadre de l'animation des fêtes de fin d'année, des boutiques, pour que chacun profite de l'atmosphère de fête qui sera créée, dans tous les quartiers de la ville mais plus particulièrement sur le parvis. Je vous invite au lancement des animations samedi à 14 heures et il y aura une tartiflette géante à partir de 19 heures. Ce n'est pas l'objet du mémoire mais nous avons eu à cœur de perpétuer et relancer cette ambiance festive au moment des fêtes. C'est le message que je souhaite faire passer.

MME CORINNE PEPE:

C'est du 13 au 24 décembre, de 14 heures à 20 heures, et le 24 décembre de 10 heures à 17 heures.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Il y aura des animations, des petits chalets, des huîtres, du foie gras, des petits stands, des crêpes, des choses à manger, du vin à la cannelle... Il y aura des choses payantes quand même, mais des animations gratuites.

MME CORINNE PEPE:

La tartiflette sera gratuite.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

La tartiflette sera gratuite pour le lancement, samedi. Je crois qu'il y aura des rennes pour les enfants, une piste de luge est en cours de montage et les enfants pourront en faire gratuitement, cette fois. Vous êtes tous les bienvenus. Faites passer le message, il y a des affiches en ville, le journal a fait une petite annonce aussi. Donc, rendez-vous à tous dès samedi et pendant une dizaine de jours, sur le parvis de l'Hôtel de Ville et un peu partout en ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ APPROUVE l'attribution d'une subvention de 9 000 € à l'association des commerçants « ENERGIE CENTRE VILLE » et d'une subvention de 19 200 € à l'association des commerçants des marchés « A.C.B.M. » ;
- ➤ IMPUTE le montant de ces dépenses au budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination correspondantes.

Il faut signaler que l'association des commerçants du centre-ville nous a fait une magnifique soirée à Jean Jaurès, c'était vraiment très bien fait, d'une très bonne qualité. Ils ont à cœur de relancer les choses et, eux aussi, de recréer une ambiance un peu festive.

37. PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX – SECOND AVENANT AU TRAITE D'AFFERMAGE

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

C'est un second avenant au traité d'affermage qui se terminait normalement à la fin de cette année, il nous est apparu que nous n'avions pas assez de temps pour décider du prochain mode de fonctionnement. Gardons-nous la même société pour gérer nos marchés forains ? Changeons-nous ? Revenons-nous aux régies municipales ? Nous devons avoir ce débat. La Ville sait-elle le faire et a-t-elle les compétences et les ressources en interne pour le faire ? L'idée sous-jacente est de tirer un peu vers le haut ce marché qui a tendance à se dégrader – je vois des commerçants forains dans la salle qui font signe, « oui ». Nous aurons donc ce débat, y compris en commission Commerce, et en Conseil Municipal bien évidemment.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- > APPROUVE les termes de l'avenant au traité d'affermage afférent ;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à le signer.

38. MARCHE DES TILLEULS – PROLONGATION DE LA MISE A DISPOSITION, A TITRE GRATUIT, DU PATRIMOINE DE VILOGIA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention avec la société VILOGIA portant prolongation de la mise à disposition à titre gratuit d'une partie du patrimoine de Vilogia au profit de la ville pour permettre de poursuivre la tenue du marché;
- ➤ AUTORISE M. le Maire à le signer.

39. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA VOCE ITALIANA »

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

J'ai été saisi d'une demande de subvention de la part de l'association italienne qui est présidée par Steeve Marcella, qui souhaite – il y a eu un coup d'essai l'an dernier – faire à l'échelon de la ville, une fête au moment du Carnaval de Venise. L'idée est de proposer à ceux qui le souhaitent de se déguiser et de faire une grande soirée dansante. Pour la première fois qu'ils le feront sur une échelle un peu plus importante, ils ont souhaité être accompagnés.

Ils m'ont demandé une subvention, j'ai trouvé que ce n'était pas donné, mais je vous propose de leur voter 5 000 €. C'est bien moins que ce qu'Is avaient demandé mais je crois que c'est ce qu'il faut pour les aider à assurer le succès de cette soirée costumée à l'occasion du Carnaval de Venise.

M. HERVE BRAMY:

Est-ce une subvention annuelle ou exceptionnelle?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Elle est pour cette année et s'il y a matière à la renouveler, nous verrons l'année prochaine mais nous revoterons de toute façon l'année prochaine. Nous leur donnons une chance de montrer ce qu'ils savent faire, puis nous verrons. Si cela marche bien, nous leur proposerons peut-être de la faire nous-mêmes, la Ville. En tout cas, je trouve que c'est une bonne initiative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ➤ ATTRIBUE une subvention de 5 000 € à l'association « LA VOCE ITALIANA » pour l'organisation d'une soirée « déguisement » dans le cadre du carnaval de Venise 2015,
- > IMPUTE le montant de la dépense au Budget de l'exercice concerné, nature, fonction et destination afférentes

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Merci pour la communauté italienne, et Le Blanc-Mesnil plus largement, car je crois que nous serons nombreux à participer à la fête.

Il y a ensuite des rapports d'activité qui ne sont pas soumis au vote.

40. RAPPORT D'ACTIVITE DU S.I.G.E.I.F. – ANNEE 2013

Le Conseil Municipal,

➤ PREND acte du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (S.I.G.E.I.F.) au titre de l'année 2013.

40. RAPPORT D'ACTIVITE DU S.I.P.P.E.R.E.C. – ANNEE 2013

Le Conseil Municipal,

➤ PREND acte du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C.) au titre de l'année 2013.

40. RAPPORT ANNUEL AUX COMMUNES DU S.E.A.P.F.A. – ANNEE 2013

Le Conseil Municipal,

➤ PREND acte du rapport aux communes du Syndicat d'Equipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye (S.E.A.P.F.A.), syndicat auquel la ville a délégué un certain nombre de ses compétences, notamment en matière d'ordures ménagères, de construction et gestion de réseaux de chaleur et d'aire d'accueil et de stationnement des gens du voyage, au titre de l'année 2013.

40. RAPPORT ANNUEL AUX COMMUNES DU S.I.T.O.M. 93-ANNEE 2013

Le Conseil Municipal,

➤ PREND acte du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de la Seine-Saint-Denis (S.I.T.O.M. 93) au titre de l'année 2013.

M. FABIEN GAY:

Nous ne recevons aucune invitation, ni pour les cérémonies... Nous avons un vrai problème depuis quelques mois. J'ai reçu une fois le 11 Novembre, mais lorsque le Conseil Municipal invite, le maire et ses adjoints, c'est la moindre des choses que nous ayons au moins l'information, que nous recevions au moins une invitation! Demain, au « Deux pièces cuisine », il y a la Nuit des étoiles, je n'ai par reçu d'invitation et je crois que je ne suis pas le seul.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Vous êtes conviés, nous l'avons annoncé dans le journal, aucune invitation n'est partie donc personne n'en a. Nous faisons quelques économies aussi sur les timbres, en l'annonçant seulement dans le journal.

M. FABIEN GAY:

Nous sommes élus, donc nous sommes aussi les invitants, mais parfois nous ne le savons même pas. Par exemple, j'ai su qu'il y avait eu une commémoration le 5, le jour même. Je comprends l'esprit d'économie, mais que nous ayons au moins un mail! Je propose que l'ensemble des élus donne leur mail et que nous ayons le planning, au moins du mois.

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous retenons votre proposition.

Nous avons un problème de délai de la Poste. Nous avons des tarifs un peu réduits et le temps est un peu rallongé, nous veillerons à cela.

Vous êtes tous conviés – vous allez recevoir les invitations qui partent demain, je crois – aux Vœux du maire aux personnalités qui se dérouleront le jeudi 8 janvier. Vous recevrez les invitations, et les vœux du maire par la même occasion, par la Poste.

M. FABIEN GAY:

Retient-on l'idée ? Le 1^{er} de chaque mois, par mail, l'ensemble des élus, opposition et majorité, reçoit le calendrier des deux, trois ou quatre événements ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Bien sûr.

M. HERVE BRAMY:

Ne faites-vous pas de vœux pour les agents municipaux ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Nous faisons les vœux aux agents communaux, mais sous une autre forme cette année : assis à table, servis. Ils recevront une invitation par courrier. On a fait une préinscription et seuls les employés communaux seront conviés.

J'attends votre question suivante sur la remise des médailles, qui habituellement prend place au moment des vœux aux employés communaux. Il y aura une cérémonie spéciale pour la remise des médailles aux employés communaux début janvier et vous serez bien sûr conviés.

M. HERVE BRAMY:

Sommes-nous invités au repas avec les agents communaux ?

M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN:

Les élus ne seront pas conviés, il y a déjà quasiment 600 personnes, c'est un coût important. Nous sommes aussi soucieux des deniers des Blanc-Mesnilois.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous. Prochain Conseil Municipal : le 22 janvier 2015.